

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Langues Etrangères Appliquées

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'Arrêté du 1^{er} Août 2011 relatif à la licence modifié ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les propositions de Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de la première à la deuxième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2017/2018 de :

Président du jury (Titulaire) :

Mme LE BIHAN Christèle Maître de Conférences

Président du jury (Suppléant) :

M. CORMEAU Nicolas Professeur Certifié

Titulaires :

Mme MOTT Elisabeth	Professeur Agrégé
M. GIANCARLI Pierre Don	Maître de Conférences
M. BILLARD Henri	Maître de Conférences
M. BOILLET Etienne	Maître de Conférences
M. FIGUEIRAL MARQUES Arlindo	Professeur Certifié
M. FOUCHER Bruno	Professeur Agrégé
M. BELIS Thierry	Professionnel technique de négociation

Suppléants :

Mme PICKER Marion	Maître de Conférences
M. CAUVET Philippe	Maître de Conférences
Mme SIMON Emmanuelle	Maître de Conférences
Mme BAGINI Licia	Maître de Conférences
Mme LEMOS Anne Marie	Professeur Certifié
M. DOURDET Jean Christophe	Maître de Conférences
Mme BAILLET Caroline	Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 24 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Pour Yves Jean Université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval

www.univ-poitiers.fr